

N° 2023 DSAT 302

--

**PORTANT SUR L'AUTORISATION DE FERMETURE DE VOIE POUR LA MANIFESTATION
« 800 ANS DES LIBERTES »
LE 16 SEPTEMBRE 2023**

Le Maire de la ville d'Auxerre,

Vu les articles L 2213.1, L 2213.2 et L 2213.3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté général de circulation en date du 04 septembre 2000 et les arrêtés subséquents,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie - signalisation temporaire),

Vu l'arrêté municipal n° 2020-AG 097 du 15 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Sébastien Dolozilek, adjoint en charge de la sécurité et de la tranquillité,

Vu l'arrêté municipal n° 2023 DSATM 284 portant autorisation pour la manifestation « 800 ans des Libertés », pour les animations en journée dans les rues et places piétonnes du centre-ville,

Vu la demande Du cabinet du Maire, représenté par Vincent Cocusse, sollicitant dans le cadre de la manifestation « 800 ans des Libertés », l'autorisation de programmer des animations dans les rues d'Auxerre le 16 septembre 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des dispositions pour assurer la sécurité du public lors de ces animations, pour encadrer les conditions de l'occupation du domaine public,

Arrête,

Article 1^{er} : En cas d'affluence forte sur la manifestation « 800 ans des Libertés » et afin d'assurer la sécurité du public circulant entre la rue du Temple et la place Charles Surugue, la circulation des véhicules dans la rue Paul Bert est interrompue entre la rue Nicolas Maure et la rue du Temple :

**Le samedi 16 septembre 2023,
de 12h00 à minuit.**

Article 2 : Circulation

Afin de permettre l'évacuation des places de stationnement sises place du Maréchal Leclerc, la circulation est modifiée comme suit :

- Fermeture de la rue Faillot *pour sa partie comprise entre la rue Paul Bert et la rue Jehan Regnier,*

- Obligation de tourner à gauche dans la rue Jehan Regnier depuis la rue Faillot,

**Le samedi 16 septembre 2023,
de 12h00 à minuit.**

Afin de permettre l'évacuation des places de stationnement, sises rue Paul Bert, la circulation est modifiée comme suit :

- Inversion du sens de circulation de la rue Faillot *pour sa partie comprise entre la rue Paul Bert et la rue Jehan Regnier,*

**Le samedi 16 septembre 2023,
de 12h00 à minuit**

Afin de fluidifier la circulation et éviter un encombrement de la rue Faillot et de la rue Nicolas Maure, la circulation est modifiée comme suit :

- la circulation des véhicules est interdite rue Paul Bert *dans sa partie comprise entre la rue Nicolas Maure et la rue du Temple,*
- Obligation de tourner à droite dans la rue Nicolas Maure, depuis la rue Paul Bert,
- Panneau informant de la fermeture de l'accès au centre-ville positionné au bas de la rue Paul Bert,

**Le samedi 16 septembre 2023,
de 12h00 à minuit**

Article 4 : Sécurisation

Afin de garantir la sécurité du public, des barrières Vauban, en position triangulées, ou un véhicule stationné en travers de la voie, sont positionnés à l'intersection de la rue Paul Bert et de la rue du Temple,

**Le samedi 16 septembre 2023,
de 12h00 à minuit**

Article 10 : Les panneaux, barrières et rubans matérialisant ces réservations sont livrés, au plus tard 4 jours avant la manifestation et retirés par les soins des services techniques municipaux, au plus tard 5 jours après la manifestation. Ils sont installés par les organisateurs.

Article 11 : Le directeur général de la ville d'Auxerre, le directeur départemental de la sécurité publique et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté et dont ampliation sera remise au :

- . Directeur départemental de la sécurité publique,
- . Commandant du centre de secours principal d'Auxerre,
- . Cabinet du Maire d'Auxerre,
- . Directeur général des services de la Ville d'Auxerre,
- . Direction culture sports et vie associative de la Ville d'Auxerre,
- . Direction @ccueil communication de la Ville d'Auxerre,
- . Direction Stratégie et Aménagement du Territoire de la Ville d'Auxerre,
- . Direction de la cohésion sociale et solidarité de la Ville d'Auxerre,

- . Direction cadre de vie de la Ville d'Auxerre,
- . Police municipale,
- . Communauté de l'Auxerrois, service Collecte des déchets,

Fait à Auxerre,
l'Adjoint au Maire chargé de la tranquillité
et de la sécurité,

signature électronique
Monsieur Sébastien Dolozilek.